

Séminaire général du 11/02/2020
Luc Foisneau

*La théorie de la justice contre la guerre civile :
à quoi bon lire Rawls dans des temps schmittiens ?*

Résumé :

La *Théorie de la justice* vise à nous donner les moyens de juger nos institutions de manière éclairée, et cette faculté de juger, si elle est partagée, est la condition d'une action raisonnable sur le monde politique et social qui nous entoure. Ce qu'il s'agit de juger, ce ne sont pas les personnes — nos concitoyens ou nos gouvernants — mais les institutions qui forment ce que Rawls nomme la « structure de base » de la société. C'est en effet dans notre rapport à ces institutions, scolaires, judiciaires, économiques et politiques, que nous faisons l'épreuve de la justice ou de l'injustice de nos sociétés respectives. Nous voudrions proposer une interprétation de cette faculté de juger selon le droit ou le juste comme une réponse à la conception du politique qui évalue les situations en termes d'ami et d'ennemi. On pourrait objecter à l'approche rawlsienne que la capacité de former un jugement « bien pesé » sur l'injustice n'est pas chose aisée et qu'il est encore moins aisé d'agir en fonction d'un tel jugement. Nous examinerons ces objections et quelques arguments susceptibles de leur répondre.